

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Céline VIRETTI, Paul GAILLARD, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, Véronique TEVERINI, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Julie PORTEBOEUF

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Michèle BOURGUE, Emilie LAFOND, Michel ROUSSIER

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD, Amor BOUKHECHAM

Avaient donné pouvoir :

Madame BOURGUE	à	Madame RICARD
Monsieur ROUSSIER	à	Monsieur SERRUS
Madame LAFOND	à	Monsieur JEAN

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Novembre 2020 :

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Régis POSTIAUX : Point 6 (page 13) : au sujet des logements de fonctions. Dans le compte-rendu il est indiqué qu'il ne comprenait pas la différence entre les NAS et les COPA.

Il souhaite préciser que l'objet de sa question était en fait surtout lié aux conditions d'attribution de ces logements (cimetière, mairie, stade) et pas simplement aux définitions.

Le Maire apporte des précisions, notamment sur la définition des NAS et des COPA.

Régis POSTIAUX : Souhaite préciser que dans les documents papiers reçus il manquait des délibérations (en format papier) qui figuraient bien dans la version numérique.

Le Directeur Général des Services répond et en explique les raisons. Elles n'ont pas été intégrées car elles ne sont pas obligatoires à la compréhension des dossiers et que le temps jouait. Monsieur le Maire précise que si cela devait arriver, un courrier serait rédigé à destination des élus pour les informer.

VOTE : unanimité

Le Maire donne diverses informations.

COVID-19 : Concernant la COVID, des cas de contaminations ont été détectés par le personnel médical en semaine 49. Le Maire a prévenu l'ARS et une opération de tracing a été opérée en lien avec la CPAM. Le Dimanche 6 décembre, une réunion de crise s'est tenue et sur proposition de l'ARS, avec le soutien des pompiers. Une opération de mass tracing a été décidée. 349 tests réalisés (dont 35 à l'Oustaou) le lundi 7 décembre.

6 tests positifs détectés le lundi.

Compte tenu de ces éléments, une nouvelle action de test a été décidée le jeudi 10 décembre. La Croix Rouge a également été mobilisée afin de sensibiliser la population aux gestes barrières et à la nécessité de se faire tester.

176 tests ont été réalisés le jeudi 10 décembre et tous étaient négatifs. Le Maire précise que cela permet d'avoir une photographie du cluster. Il rappelle qu'il n'y a pas d'angoisse à avoir. Il veut être rassurant, il n'y aura pas d'explosion du virus. Pas d'alerte particulière dans les établissements. Il demande de relayer le message : gestes barrières, gestes barrières, gestes barrières. Il insiste sur le port du masque obligatoire.

Agressions d'agents de la Commune : Deux collaborateurs de la Commune se sont fait agresser par un administré.

Rappelons que la protection fonctionnelle devrait être octroyée et que la Commune mettra toute mesure en œuvre pour faire cesser de tels événements.

Vœux 2021 : La cérémonie des vœux devrait avoir lieu le 9 janvier 2020 au matin, en extérieur et en comité restreint.

Colis de Noël : La distribution s'est déroulée convenablement. Madame Carello a abondé dans ce sens.

Repas de Noël des Enfants : le repas de Noël pour les enfants aura lieu le 17 décembre. Madame Ricard en a précisé les modalités.

Action tri sélectif (verre) : du 14 décembre au 18 décembre, la Métropole interviendra auprès des habitants aux fins de les sensibiliser au tri sélectif. En effet, le constat est que près de 28kg par an et par habitant persistent dans les ordures ménagères. Une communication spécifique sera faite dans les supports de communication communaux et une distribution sera faite par la Métropole dans les boîtes aux lettres des rocassiers afin de les sensibiliser au tri du verre.

Monsieur le Maire demande l'assentiment de ses collègues sur le fait de savoir s'ils l'autorisent à proposer en fin de séance un vœu visant à reconnaître le Haut-Karabagh aux fins de mettre fin au conflit. Le Sénat a voté une motion en ce sens et le sens national transcrit un mouvement de Communes faisant de même. Les conseillers sont favorables au dépôt d'un tel vœu.

Monsieur le Maire fait ensuite un point d'étape sur les avancées des chantiers communaux : Médiathèque, Maison du Bel Âge, Maison de Santé Pluridisciplinaire pour laquelle l'installation de chantier a débuté. Les plannings sont globalement respectés. Une incertitude se fait jour sur la qualité visuelle des prémurs de l'école de musique. Une expertise est nécessaire.

1. Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°33/20– DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DE L'ABONDEMENT EXCEPTIONNEL DU DSIL 2020 POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET DE SES ABORDS

- Vu la délibération en date du 19 Décembre 2019, approuvant la cession d'une emprise foncière de 575 m² à l'association pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON

Depuis fin 2017 dans le cadre de rencontre entre la commune et les médecins tous s'accordent sur le besoin de consolider l'offre médicale sur le territoire communal au regard de l'attente et des besoins exprimés par les administrés.

Afin de répondre à ce sujet d'intérêt général, la commune a souhaité agir avec volontarisme par :

- La cession de deux parcelles communales pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire
- La prise en charge des aménagements extérieurs et des abords de cet établissement s'agissant du domaine public.

Cette seconde action consiste réaliser :

- 10 Places de stationnements côté face Sud de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- Un terrassement périphérique coté façades Sud Est et Nord, permettant la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduites.

Pour cela, sera créé, une rampe d'une longueur de 65 mètres à 3 pentes et un escalier permettant de rejoindre la place en contre-bas côté Nord.

- Les abords coté façade Ouest, seront végétalisés
- L'ensemble de la partie traitée pour les piétons sera éclairé permettant de circuler en toute sécurité. La partie Ouest du bâtiment recevra un éclairage d'ambiance dans les parterres végétalisés.

Le budget prévisionnel s'élève à 145 685€

La réalisation de ces aménagements est prévue dès le mois septembre 2021

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montant
ETAT – ABONDEMENT DSIL 2020	60%	87 411€
METROPOLE - CCPD	20%	29 137€
COMMUNE – AUTOFINANCEMENT	20%	29 137€

APPROUVE la réalisation de l'opération relative à la réalisation des aménagements extérieurs de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de ses abords. APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération. SOLICITE une subvention de l'état au titre de l'abondement du DSIL 2021 pour un montant de 87 411€. DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget de la Commune.

N°34/20 – APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE « SEMEURS DE REVES » ORGANISE LE 16 DECEMBRE 2020

- Vu du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu la proposition de l'Association Les Vagabonds des Etoiles pour présenter un spectacle de Noël à destination des enfants de l'ALSH et des enfants du Personnel Communal, le 16 Décembre 2020.

DECIDE d'approuver le Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle dénommé « Semeurs de Rêves » par l'Association les Vagabonds des Etoiles. DIT que le coût de ce spectacle est de 2 200 € (frais de transport compris). DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget de la Commune.

N°35/20 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET A USAGE D'UN MODULE D'HEBERGEMENT METROPOLITAIN POUR L'ARMEMENT D'UN CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES

- Vu du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu la proposition de la Métropole Aix Marseille Provence,

DECIDE d'approuver la Convention de prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement d'un Centre d'Accueil des Impliqués. DIT que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

2. **Modification du règlement intérieur et du règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique**

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

3. **Avance de subvention 2021 à l'association « Les Zouzous »**

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Maire précise que s'est tenue une commission des finances : avis favorable sur cette délibération.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

4. **Avance de subvention 2021 à l'association « Les Colibris »**

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

5. **Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Maire précise que s'est tenue une commission des finances + CCAS : avis favorable sur cette délibération.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

6. **Décision Modificative N° 2 du budget principal de la Commune exercice 2020**

Rapporteur : Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

7. **Décision Modificative N° 1 du budget annexe du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2020**

Rapporteur : Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

8. **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association L'ACCUEIL en raison de l'épidémie de COVID-19**

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

9. **Approbation des avenants N°1 à la convention de gestion relative à la compétence « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire – ROQUE II » et N° 3 aux conventions de gestion relatives aux compétences « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », « Défense Extérieure Contre Incendie », « Eau Pluviale » et « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON**

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Régis POSTIAUX : Il a constaté qu'il y avait dans la Zone des travaux de terrassement importants : de quoi s'agit-il ?

Didier JEAN répond : ce sont les entreprises Transports BISCARA & Atelier de Silvacane qui sont en train de s'implanter.

Le Maire apporte des précisions au sujet des modalités d'implantation des entreprises dans cette Zone. Il précise que c'est la Métropole qui commercialise les lots. Il précise qu'il y a un comité d'agrément où les élus rattachés sont majoritaires (présidé par le Maire) pour décider quelles entreprises peuvent s'installer. Il précise que le principal critère est le nombre d'emploi pérenne créé. Il existe aussi un critère environnemental sur la création de la zone. La Commune vient d'être lauréate d'un label à ce sujet.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

10. Rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les exercices 2016 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financière

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Maire précise que ce rapport fait écho à la publication de l'Institut Montaigne sur le sujet, la difficulté principale tenant au fait que les ressources métropolitaines ne sont pas suffisamment fléchées sur des projets d'intérêts communaux mais plutôt sur des intérêts municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport et de la tenue d'un débat.

Le Maire, également conseiller métropolitain, indique qu'il ne votera pas le budget métropolitain justement au motif que pas assez de ressources sont fléchées sur les projets métropolitains.

11. Convention de collaboration avec le Bureau Municipal de l'Emploi N° 2020 entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Paul GAILLARD

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

12. Création des astreintes et des indemnités correspondantes

Rapporteur : Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Véronique TEVERINI : en cas d'intervention durant l'astreinte il doit y avoir une majoration : elle ne voit pas les horaires ?

Le Directeur Général des Services répond : cela figure dans les annexes.

Véronique TEVERINI : elle n'a pas vu les heures.

Le Directeur Général des Services : il ne lui semble pas que ce soit dissocié en fonction des heures.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

Le Maire sort de la salle avant d'introduire la question 13.

13. Protection fonctionnelle Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Maire de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Isabelle RICARD

Isabelle RICARD demande s'il y a des questions, des observations :

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

Monsieur le Maire retourne à son siège

Régis POSTIAUX : exprime le soutien et la solidarité de l'opposition au sujet des attaques dont a fait l'objet le Maire. Il estime que c'est la République, dans son sens global, ici qui est touchée.

Monsieur le Maire ajoute que les réseaux sociaux doivent être pris au sérieux et que l'on ne peut y voir des attaques de cette nature. Il en est de même des insultes à l'encontre du personnel municipal. D'autant plus en cette période, qui nécessite la solidarité vis-à-vis des institutions et aux personnes qui les animent.

14. Mention de soutien

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Votes	Nb	Noms pour les abstentions
A l'unanimité	X	
Pour		
Contre		
Abstentions		

L'ordre du jour est épuisé à 20h31

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO